

Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMA INGENIEURS ET CADRES DE LA METALLURGIE !

C'est après deux âpres séances de négociation (11 décembre 2015 et 11 janvier 2016) et grâce notamment à l'insistance de FO Métaux que nous sommes parvenus à un accord le 28 janvier sur le barème des appointements des ingénieurs et cadres pour 2016.

Le 11 décembre 2015, l'UIMM avait fait une première proposition à 0,4 % suscitant notre intervention et notre désaccord. Après divers échanges et suite à une suspension de séance, l'UIMM avait proposé une revalorisation de la grille de 0,6 %. Face au refus des différentes organisations syndicales, il avait été prévu de se revoir le 11 janvier afin que l'UIMM obtienne un mandat pour revaloriser d'une façon sensible les 0,6 %.

Le 11 janvier lors de la deuxième séance de négociation, l'UIMM a indiqué ne pas avoir obtenu un mandat supérieur à 0,6 %. De ce fait, nous avons demandé et obtenu une clause de revoyure prévoyant une nouvelle négociation si le taux d'inflation devait dépasser 0,6 % d'ici à la fin de l'année 2016, celle-ci aura lieu au plus tard le 31 octobre.

Vu le contexte, notamment de très faible inflation depuis 2015 et, dans le souci d'éviter une année sans augmentation des appointements minimaux garantis au sein de la convention collective des ingénieurs et cadres, FO Métaux a pris la décision de signer cet accord.

Paris, le 28 janvier 2016

Contact :

Frédéric HOMEZ : Secrétaire Général - 01.53.94.54.00